J'arrive en fin de droit, et après ?

Qu'est-ce que la "fin de droit" ?

Vous avez effectué de nombreuses démarches pour tenter de réintégrer le marché du travail, sans toutefois y parvenir. Votre période d'indemnisation arrive à échéance et, bientôt, vous ne toucherez plus d'argent de votre caisse de chômage. Vous arrivez donc en fin de droit.

Que faire ?

Ne vous découragez pas, car la fin de droit n'est pas une impasse ! Retrouver un travail est encore possible. Nous vous conseillons de :

- rester actif·ve sur le marché du travail
- maintenir le contact avec votre réseau de relations
- postuler en proposant l'allocation de retour en emploi (**ARE**) (sous réserve d'éligibilité après analyse de votre dossier)
- envisager la possibilité d'un emploi de solidarité (**EdS**) avec votre conseillère ou conseiller en personnel
- contacter l'Hospice général si votre situation l'exige (voir adresse en 2ème page). Cette démarche ne remet pas en question votre droit éventuel à une ARE ou à un EdS.

L'ARE, qu'est-ce que c'est ?

Vous trouvez une entreprise privée à Genève ou ailleurs en Suisse prête à vous engager en contrat à durée indéterminée (CDI).

- Si vous avez **moins de 50 ans** au moment du dépôt de la demande, l'Etat peut participer au financement de votre salaire brut à raison de 50%, pendant **12 mois** consécutifs **au maximum.**
- Si vous avez **50 ans et plus** au moment du dépôt de la demande, l'Etat peut participer au financement de votre salaire brut à raison de 50%, pendant **24 mois** consécutifs **au maximum.**

La durée de l'ARE sera fixée principalement en fonction de votre âge, mais également de votre situation et de vos besoins en formation.

Si vous êtes sur le point de signer un contrat de travail, votre futur employeur doit **impérativement** contacter l'Office cantonal de l'emploi (OCE) **avant votre prise d'emploi** :

Direction d'aide au retour à l'emploi (DARE) - **022 546 37 72** - are@etat.ge.ch

Avant toute démarche prenez connaissance des conditions mentionnées tant sur la vidéo destinée aux candidates et candidats que le flyer explicatif destiné aux employeurs.

L'EdS, qu'est-ce que c'est ?

Il s'agit d'un emploi "tremplin" dans une organisation à but non lucratif. Son objectif est de vous permettre, à terme, de retrouver un travail sur le marché principal de l'emploi. Avec votre conseillère ou conseiller en personnel, vous pourrez examiner la possibilité d'obtenir un tel emploi.

Complément d'information :

Les prestations ARE et EdS ne constituent pas un droit. Elles ne sont pas attribuées automatiquement.

Bureau de l'Hospice général :

L'Antenne OCE de l'Hospice général (HG) a pour mission d'informer et d'orienter toute personne au chômage ou arrivant en fin de droit de chômage.



Antenne OCE de l'Hospice général
Rue des Gares 16
1201 Genève

Une foire aux questions (ou FAQ) recense les démarches à effectuer et les possibilités d'aide sociale ou financière. Vous trouverez davantage d'informations sur les activités de l'Antenne OCE de l'Hospice général sur sa page web.

Fondation Qualife pour les +50 ans :

Vous avez +50 ans et vous recherchez un emploi ? La Fondation Qualife peut également vous proposer un accompagnement et des conseils ponctuels dans vos démarches. Contactez-la directement au **022 700 22 95**.

Prestations transitoires pour les +60 ans :

La loi fédérale sur les prestations transitoires pour les chômeurs âgés (LPtra) comble une lacune dans le système de sécurité sociale. Sous conditions, elle assure une couverture pour les demandeurs d'emploi de +60 ans et qui arrivent en fin de droit, jusqu'à ce qu'ils puissent toucher leur rente de vieillesse. Retrouvez toutes les informations utiles sur cette page : Prestations transitoires pour les chômeurs âgés.